



Objectifs 2003

des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale

selon l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997
sur l'organisation du gouvernement
et de l'administration

(décision du Conseil fédéral du 18 décembre 2002)

Table des matières

| | |
|--------------------|---|
| Introduction | 1 |
|--------------------|---|

Objectifs 2003 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale

| | |
|---|----|
| – Chancellerie fédérale | 2 |
| – Département des affaires étrangères | 4 |
| – Département de l'intérieur..... | 10 |
| – Département de justice et police | 19 |
| – Département de la défense, de la protection de la population et des sports..... | 24 |
| – Département des finances | 29 |
| – Département de l'économie | 32 |
| – Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication..... | 36 |

| | |
|--|----|
| Annexe 1: Les Objectifs 2003 du Conseil fédéral: vue d'ensemble | 40 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| Annexe 2: Les Objets parlementaires planifiés pour 2003 | 43 |
|--|----|

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la LOGA, les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils ont tout loisir de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui forment simplement un cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils sont censés étoffer la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant notamment des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond ressort de la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication aux niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2003 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale formeront la base du Rapport du Conseil fédéral sur les points essentiels de la gestion de l'administration en 2003 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2004.

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2003

Chancellerie fédérale

| Objectifs pour 2003 | Mesures à prendre en 2003 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2003</small> |
|--|---|
| <u>Objectif 1</u> Election du Conseil national: organisation selon le programme | <ul style="list-style-type: none">- Le rapport du Conseil fédéral a été rédigé dans le délai imparti et soumis au Conseil national pour approbation- Les recours ont été instruits dans les délais |
| <u>Objectif 2</u> Planification de la législature: procédure optimale | <ul style="list-style-type: none">- La séance spéciale du Conseil fédéral du 29 janvier 2003 a été minutieusement préparée et donné les résultats escomptés- Le programme d'action a été adapté à la planification financière avec le concours du DFF- La consultation des gouvernements cantonaux a été minutieusement préparée et donné les résultats escomptés |
| <u>Objectif 3</u> Cyberadministration: ouverture du guichet virtuel (www.ch.ch) et réalisation de projets pilotes du vote électronique | <ul style="list-style-type: none">- Le site www.ch.ch a été rendu accessible à tous sur Internet et fonctionne de manière stable*- La campagne d'information a été menée à bien et le rapport d'évaluation remis*- Les besoins des cyberadministrés ont été analysés- Les cantons de Genève, de Neuchâtel et de Zurich ont demandé au Conseil fédéral l'autorisation de procéder à un essai pilote- Le concept du suivi scientifique des essais pilotes et de leur évaluation a été approuvé |

| | |
|---|--|
| <p><u>Objectif 4</u> Préparation de la célébration du 200^e anniversaire de la Chancellerie fédérale</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La promenade virtuelle à travers l’histoire de la Chancellerie fédérale a été réalisée et elle est ouverte aux personnes intéressées sur le site Internet de la Chancellerie fédérale – L’exposition sur la Chancellerie fédérale ouvrira au plus tard à la mi-mai à la Tour des Prisons |
| <p><u>Objectif 5</u> Refonte des systèmes d’information de la Chancellerie fédérale</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La direction a choisi une des variantes proposées après analyse globale du système – Les solutions d’avenir de la gestion standard des dossiers et des processus (<i>work flow</i>) ont été évaluées – L’archivage centralisé et la gestion des dossiers et des processus ont commencé avec le concours des départements |
| <p><u>Objectif 6</u> Révision de la loi sur les publications</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la révision de la loi sur les publications a été approuvé par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 7</u> Révision de la procédure de consultation</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La révision de l’ordonnance sur la procédure de consultation a été approuvée par le Conseil fédéral |

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2003

Département des affaires étrangères

| Objectifs pour 2003 | Mesures à prendre en 2003 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2003</small> |
|--|---|
| <p><u>Objectif 1</u> Concrétisation de la politique européenne du Conseil fédéral</p> | <ul style="list-style-type: none">- Les nouvelles négociations bilatérales Suisse-UE (Bilatérales II)*- L'adaptation des accords Suisse-UE en vue de l'élargissement de l'UE est préparée- Les premières expériences avec la mise en œuvre des sept accords Suisse-UE de 1999 (Bilatérales I) sont évaluées- Le message concernant la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale est approuvé par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 2</u> Concrétisation de la politique onusienne après l'adhésion et participation à la définition des activités centrales de l'ONU</p> | <ul style="list-style-type: none">- La planification à moyen terme du contenu des priorités de la politique onusienne est actualisée*- La planification à moyen terme des candidatures aux divers organes de l'ONU est approuvée par le Conseil fédéral*- Les structures et les modes opératoires sont optimisés sur la base de l'expérience réunie à la 57^e session de l'Assemblée générale de l'ONU*- Un dialogue systématique sur la coopération opérationnelle dans le domaine de la promotion civile de la paix et des opérations de soutien de la paix a été mené avec les services responsables au sein de l'ONU- L'obtention recherchée par la Suisse d'un siège à la Commission des droits de l'homme des Nations unies a été préparée par des actions spécifiques et les priorités au sein de la Commission des droits de l'homme ont été affinées |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> – Le suivi des sanctions ciblées dans le cadre de l'ONU est assuré – La coordination des activités internationales menées dans le cadre de l'année internationale de l'eau douce (2003) est assurée |
| <p><u>Objectif 3</u> Clarification des bases conceptuelles et renforcement des activités dans le domaine de la promotion civile de la paix, des droits de l'homme et de la sécurité humaine</p> | <ul style="list-style-type: none"> – L'information du public sur la promotion civile de la paix et le renforcement des droits de l'homme est renforcée par des mesures concrètes. Une version abrégée du message concernant l'ouverture d'un crédit-cadre pour des mesures de gestion civile des conflits et de promotion des droits de l'homme est réalisée – La préparation d'une directive sur la politique de paix permettant de formuler des stratégies intersectorielles et garantissant la cohérence de ce domaine est lancée – La préparation et la participation à la conférence internationale 2003 de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été activement soutenues – La mise en oeuvre du principe de conditionnalité a fait l'objet d'un réexamen en vue de son application cohérente |
| <p><u>Objectif 4</u> Poursuite de l'engagement en faveur du droit international humanitaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les propositions suisses pour le respect du droit humanitaire au Proche-Orient sont intégrées dans les efforts de paix internationaux et concrétisées – Des interventions en vue du respect du droit international humanitaire ainsi que des démarches relatives à son application sont systématiquement entreprises, en particulier dans le cadre de l'ONU – Des mesures visant à promouvoir le droit international humanitaire dans le cadre du Conseil de Partenariat euro-atlantique (CPEA) et du Partenariat pour la paix (PPP) sont prises – Le message concernant le Deuxième proto- |

| | |
|---|--|
| | <p>cole relatif à la Convention de la Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé est approuvé par le Conseil fédéral*</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la révision de la Convention de 1980 pour l'interdiction ou la restriction de l'utilisation de certaines armes classiques est approuvé par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 5</u> Obtention du soutien politique à la coopération au développement et de la base financière correspondante</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (crédit-cadre 2004–2007) est approuvé par le Conseil fédéral* – Le public intéressé est informé du contenu et des buts du message; une version abrégée du message est publiée |
| <p><u>Objectif 6</u> Développement et coordination de la politique du développement</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La cohérence des activités de développement est assurée – Des directives sont préparées en ce qui concerne la coopération au développement |
| <p><u>Objectif 7</u> Mise en œuvre des résultats des grandes conférences multilatérales de 2002</p> | <ul style="list-style-type: none"> – L'engagement international de la Suisse est amplifié dans le sillage des accords conclus à l'occasion des conférences de Doha, de Monterrey et de Johannesburg (Année internationale de la montagne comprise) et ajusté en fonction des problèmes nouveaux* |
| <p><u>Objectif 8</u> Poursuite de l'engagement coordonné de la Suisse dans les régions prioritaires suivantes: Europe du Sud-Est, bassin de la Méditerranée et Asie centrale</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La stratégie de politique extérieure de la Suisse pour l'Europe du Sud-Est s'est déployée. Les programmes de coopération avec les pays d'Europe du Sud-Est sont poursuivis et des résultats intermédiaires atteints – La poursuite de la présence de policiers civils en Bosnie Herzégovine est assurée, le maintien de la Swisscoy a été encouragé, si nécessaire avec adaptation de son mandat – Les relations de la Suisse avec les pays du |

| | |
|--|--|
| | <p>bassin méditerranéen sont développées en application de la stratégie régionale "Méditerranée"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les programmes de coopération avec les Etats d'Asie centrale ont été poursuivis en y intégrant la dimension de promotion de la paix - Les contacts politiques se sont poursuivis en particulier avec les Etats membres du groupe de vote des institutions de Bretton-Woods |
| <p><u>Objectif 9</u> Développement des bases conceptuelles dans certaines régions particulières</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Un concept "Amérique latine" est préparé dans le but de coordonner les politiques adoptées à l'égard des pays d'Amérique latine et une conférence régionale des ambassadeurs est organisée en Amérique latine - Le projet de concept régional "Afrique" est mis au point à l'échelon interdépartemental dans le but de poursuivre la définition d'une politique coordonnée à l'égard des pays africains |
| <p><u>Objectif 10</u> Promotion de la présence et de l'image de la Suisse à l'étranger</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Un instrument d'appréciation initiale des situations exceptionnelles ou de crise est préparé, avec liste de contrôle - Un concept d'information spécifique des représentations suisses sur les événements importants survenant en Suisse est préparé et réalisé - Le message relatif à l'adhésion de la Suisse à l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance est approuvé par le Conseil fédéral* - La présence de Suissesses et de Suisses au sein des organisations internationales est encouragée |

| | |
|---|--|
| <p><u>Objectif 11</u> Soutien à la politique d'accueil et renforcement de la Suisse comme siège d'organisations internationales et lieu de conférences internationales</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les positions suisses sont préparées dans la perspective du Sommet mondial sur la société de l'information* – Le sommet mondial sur la société de l'information ("World Summit on Information Society") s'est tenu en Suisse et la Suisse y a participé activement* – Le message concernant le financement d'un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la construction d'un nouvel immeuble pour l'OMS et l'ONUSIDA à Genève est approuvé par le Conseil fédéral – Le message concernant la ratification de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé est approuvé par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 12</u> Promotion de la sécurité, du désarmement et de la lutte contre le terrorisme par le renforcement de la coopération internationale</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Une organisation de projet est créée en vue de la réalisation d'actions concrètes de la Suisse en matière de désarmement, particulièrement en Russie; la décision est prise en ce qui concerne les projets qu'entend soutenir la Suisse, particulièrement en Russie; les négociations sont entamées avec la Russie et d'éventuels autres partenaires – La coordination et la communication des efforts entrepris dans la lutte contre le financement du terrorisme et la criminalité financière sont améliorés au sein de l'administration fédérale |
| <p><u>Objectif 13</u> Préparation d'un rapport d'activité annuel du DFAE</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le premier rapport annuel du DFAE est approuvé par le Conseil fédéral |

| | |
|--|--|
| <p><u>Objectif 14</u> Développement de la politique du personnel dans les services de carrière et l'organisation des services extérieurs</p> | <p>– Les mesures prévues dans les recommandations du rapport de la Commission de gestion du Conseil national sont réalisées ou en cours de réalisation, conformément aux consignes du Conseil fédéral et à la prise de position du Département</p> |
| <p><u>Objectif 15</u> Règlement des relations globales de la commune de Campione avec la Suisse, à propos notamment de son inclusion au territoire douanier suisse</p> | <p>– Le message concernant le traité avec l'Italie relatif à l'enclave de Campione est approuvé par le Conseil fédéral*</p> |
| <p><u>Objectif 16</u> Rapport sur le fédéralisme</p> | <p>– Le rapport en réponse au postulat 01.3160 est rédigé*</p> |

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2003

Département de l'intérieur

| Objectifs pour 2003 | Mesures à prendre en 2003 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2003</small> |
|--|---|
| <u>Objectif 1</u> Nouvel article constitutionnel sur les hautes écoles | <ul style="list-style-type: none">– L'organisation de projet est adaptée sur la base des résultats de la procédure de consultation relative au nouvel article sur les hautes écoles, le projet est remanié et la nouvelle loi existe sous forme de projet– Le message concernant le nouvel article constitutionnel sur les hautes écoles est approuvé par le Conseil fédéral* |
| <u>Objectif 2</u> Révision de la loi sur les EPF | <ul style="list-style-type: none">– Les adaptations des ordonnances d'exécution, notamment l'ordonnance sur le domaine des EPF et l'ordonnance sur l'organisation du DFI, sont en vigueur– Le mandat de prestations 2004–2007 pour le domaine des EPF est prêt |
| <u>Objectif 3</u> Positionnement de la Suisse dans l'espace européen de la recherche (ERA) et dans l'espace européen de la formation | <ul style="list-style-type: none">– Poursuite des négociations avec l'UE: les possibilités offertes à la Suisse dans l'espace européen de la formation sont élargies– Les intérêts de la Suisse concernant l'espace européen de la formation sont répercutés dans le processus de Bologne par l'intermédiaire du groupe de suivi– Les possibilités de la Suisse au sein de l'espace européen de la recherche sont étendues par l'intermédiaire de la COST– L'accord entre la Suisse et l'UE relatif au 6^e programme-cadre de recherche européen est mis en vigueur– Information et conseil sont adaptés à la pleine participation de la Suisse aux programmes-cadre de recherche de l'UE |

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> – L'ordonnance sur la répartition des ressources destinées à financer les mesures d'appoint et la participation projet par projet est élaborée |
| <p><u>Objectif 4</u> Harmonisation du registre des personnes et création d'un identificateur de personnes</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation relative à la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres de personnes est achevée* – Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure et décidé de la suite des travaux* – La suite des travaux concernant la création d'un ou de plusieurs identificateurs de personnes a été fixée par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 5</u> Etablissement du programme pluriannuel de la statistique 2003–2007</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le programme pluriannuel de la statistique est établi en collaboration avec la Commission de la statistique fédérale, les services statistiques de la Confédération et les offices statistiques régionaux ainsi que les groupes d'experts – Le programme pluriannuel de la statistique est ajusté au plan financier de la Confédération en collaboration avec l'AFF |
| <p><u>Objectif 6</u> Exploitation des résultats du recensement de la population 2000</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les séries des données définitives du recensement de la population 2000 sont prêtes – Les résultats du recensement (exploitation de base) sont publiés |
| <p><u>Objectif 7</u> Mise en place d'un observatoire des trafics</p> | <ul style="list-style-type: none"> – L'observatoire pour l'application de l'article 45 de l'accord bilatéral sur les transports conclu avec l'UE est opérationnel (en collaboration avec l'OFT) |

| | |
|--|--|
| <p><u>Objectif 8</u> Monitoring de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE</p> | <ul style="list-style-type: none"> – L'enquête suisse sur la population active est complétée à l'aide d'un échantillon de la population étrangère – L'enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires est étoffée |
| <p><u>Objectif 9</u> Préparation du développement à long terme de la prévoyance vieillesse</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Dans le cadre du programme de recherches sur la 12^e révision de l'AVS, le résumé des résultats des trois études partielles ci-après est disponible: Développement de l'AVS et de la prévoyance vieillesse / marché du travail et participation / financement – Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport final et défini la suite des travaux |
| <p><u>Objectif 10</u> Agenda de la prévoyance professionnelle: reconnaître les défis et élaborer des propositions de solution</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Des documents de base ont été préparés en ce qui concerne le renforcement de la haute surveillance et de la surveillance directe des institutions de prévoyance. Ces documents contiennent aussi des conclusions sur les formes juridiques qu'il serait possible de donner aux institutions de prévoyance. Sur la base de ces résultats, le Conseil fédéral a procédé à une estimation pour déterminer où il faut agir* – S'agissant des placements dans le domaine de la prévoyance professionnelle et du comportement des institutions de prévoyance et d'assurance, la situation a fait l'objet d'une observation permanente. Le Conseil fédéral a pris connaissance de la situation financière actuelle desdites institutions |
| <p><u>Objectif 11</u> Taux minimal LPP: application et consolidation de la nouvelle procédure d'examen</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le département a adressé au Conseil fédéral un premier rapport sur le montant du taux minimal LPP selon la nouvelle procédure définie aux articles 12a et 12b OPP 2 – Les questions soulevées dans le cadre des débats parlementaires à propos des champs d'action (situation financière des institutions de prévoyance, p. ex.) ont été prises en compte aussi largement que possible au par une procédure transparente |

| | |
|---|---|
| <p><u>Objectif 12</u> Financement des soins</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le financement des prestations de soins dans le domaine des soins de longue durée a été étudié du point de vue structurel. Un concept de nouvelle réglementation est élaboré; il tient compte de toutes les assurances sociales et d'autres organismes de financement |
| <p><u>Objectif 13</u> LAMal: élaboration des bases de la 3^e révision</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les révisions qui doivent être poursuivies à long terme, sur la base de la discussion du Conseil fédéral du 22 mai 2002, dans les domaines suivants: managed care, financement des hôpitaux, suppression de l'obligation de contracter et modèles de participation aux coûts, sont analysées et les bases juridiques correspondantes sont élaborées. Le rapport final à l'attention du Conseil fédéral est prêt au cours de l'été 2003* – Les principes d'une réforme dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins ont été décidés par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 14</u> TARMED: élaboration d'une organisation de suivi pour la phase d'introduction</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les partenaires tarifaires appliqueront la structure des tarifs à la prestation pour les prestations médicales TARMED au 1^{er} janvier 2004. Le département disposera d'ici au milieu de l'année 2003 des bases nécessaires pour le suivi de la phase de neutralité des coûts fixée par la convention. Elles comprennent les bases de décision pour l'estimation de la valeur du point ainsi que pour le contrôle de plausibilité des estimations des conséquences financières |
| <p><u>Objectif 15</u> Législation LAMal</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant l'arrêté du Conseil fédéral sur la fixation du montant des subsides fédéraux destinés à la réduction individuelle de primes dans l'assurance-maladie pour les années 2004–2007 est élaboré et approuvé par le Conseil fédéral pour le cas où la décision du Parlement à ce sujet ne serait pas prise dans le cadre de la révision en cours de la LAMal* |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Une consultation relative aux modifications de la OAMal est effectuée par le département. Les modifications concernent en particulier les conditions que les médecins doivent remplir pour procéder à des analyses dans le laboratoire de leur cabinet - Les rapports sur la transparence des réserves des caisses maladie (en réponse au postulat CSSS-SR 01.3423 Réserves des caisses-maladie. Assurer la transparence), sur les arriérés de paiement de l'assurance-maladie (en réponse au postulat Zisyadis Josef 01.3260 Contentieux de l'assurance-maladie) et sur la caisse maladie unique (en réponse au postulat de la CSSS-CN 99.3009 Mise en œuvre de l'assurance maladie et au postulat Robbiani Meinrado 01.3722 Une caisse-maladie unique ?) sont approuvés par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 16</u> Politique de la famille</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le rapport sur la situation des familles (en réponse à la recommandation Stadler 00.3662 Politique familiale en Suisse. Rapport) est approuvé par le Conseil fédéral - Le programme d'incitations financières visant à stimuler la création de places pour l'accueil extra-familial est en vigueur. Les demandes présentées sont traitées et les ressources financières prévues sont versées aux dépositaires des demandes |
| <p><u>Objectif 17</u> Assurance militaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> - La procédure de consultation afférente à la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance militaire est terminée et le message est approuvé par le Conseil fédéral* - La Clinique fédérale de réhabilitation de Novaggio est remise par la Confédération à l'Ente ospedaliero cantonale du canton du Tessin au 1^{er} juillet 2003 |

| | |
|--|---|
| <p><u>Objectif 18</u> Prévention des dépendances et promotion de la santé</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le message relatif à la ratification du protocole sur l'eau et la santé à la Convention CEE/ONU de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux est approuvé par le Conseil fédéral* – La planification des révisions de la législation sur les denrées alimentaires est établie. Les travaux de fond ont commencé – Le Conseil fédéral s'est prononcé sur la proposition de création d'une plate-forme politique permanente en matière de politique nationale de santé* – Le Conseil fédéral a pris connaissance d'une stratégie de la santé psychique d'envergure nationale et il a pris position sur les différents éléments qui s'inscrivent dans son domaine de compétence – La procédure de consultation relative aux ordonnances sur l'assouplissement de l'obligation de poursuite dans le cadre de la loi révisée sur les stupéfiants est ouverte – Le nouveau modèle de financement des institutions de thérapie (FiDé) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003, avec cependant la possibilité d'une adhésion rétroactive pour les cantons jusqu'à la fin de l'année 2003 – Les ordonnances sur les produits chimiques sont préparées de manière à ce que le Conseil fédéral puisse mettre en vigueur la loi sur les produits chimiques en 2005 |
| <p><u>Objectif 19</u> Développement de la médecine humaine</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation concernant l'avant-projet de loi relatif à la recherche sur l'être humain est ouverte* – La loi relative à la recherche sur les embryons surnuméraires et les cellules souches embryonnaires ainsi que la législation d'exécution s'y rapportant sont mises en vigueur* – Le message concernant la loi sur les profes- |

| | |
|--|---|
| | <p>sions médicales universitaires est approuvé par le Conseil fédéral*</p> <ul style="list-style-type: none"> – La procédure de consultation concernant la loi fédérale sur les professions de la psychologie a été menée* – Les résultats de la consultation et le rapport explicatif concernant l'ordonnance sur la pandémie de grippe sont disponibles. La consultation des offices au sujet de l'ordonnance remaniée a été menée – Dans le cadre des mesures de la Confédération pour lutter contre le bioterrorisme, le DFI a veillé à ce que les travaux entrepris en collaboration avec le DDPS pour créer un réseau de compétences-B avancent et qu'une cellule de crise soit constituée |
| <p><u>Objectif 20</u> Travaux législatifs dans le domaine de la santé</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La consultation portant sur le deuxième train d'ordonnances du Conseil fédéral et du département relatives à la loi sur les produits thérapeutiques est ouverte au printemps. Les ordonnances sont respectivement approuvées par le Conseil fédéral et le département pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2004 |
| <p><u>Objectif 21</u> Encouragement de la culture en Suisse</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La consultation relative à la loi sur l'encouragement de la culture (mise en œuvre de l'article 69 Cst.) est ouverte* – Le plafond de dépenses de la fondation Pro Helvetia pendant les années 2004–2007 est approuvé* – Le rapport sur la mise en œuvre de l'article 69 Cst. dans le domaine de la formation musicale (en réponse aux motions Bangerter Käthi 99.3528 et Danioth Hans 99.3502 Encouragement de la formation musicale ainsi qu'au postulat Suter Marc 98.3473 Création d'une académie fédérale des arts et de la musique) est approuvé par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 22</u></p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le département dispose d'un projet qui définit, en tenant compte des nouveaux médias, |

| | |
|--|---|
| <p>Conservation du patrimoine culturel suisse</p> | <p>quelles informations les institutions fédérales concernées doivent réunir et rendre accessibles afin de conserver la mémoire nationale; il prévoit une organisation adéquate assortie d'une réglementation des compétences et fait des propositions quant à la suite des travaux (politique nationale de mémoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plafond de dépenses de la fondation "Bibliomedia Suisse" (Bibliothèque pour tous) pendant les années 2004–2007 est approuvé* - Le rapport concernant le projet de construction d'un deuxième magasin souterrain pour la Bibliothèque nationale suisse est élaboré en collaboration avec l'OCFL |
| <p><u>Objectif 23</u> Encouragement de la compréhension entre les différentes régions de Suisse</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le message relatif à la loi sur les langues est approuvé par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 24</u> Lutte contre l'illettrisme</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le département dispose d'un projet qui définit la forme et le contenu du réseau reliant les principaux acteurs en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme (en réponse au postulat Widmer Hans. Analphabétisme fonctionnel. Rapport)* |
| <p><u>Objectif 25</u> Garantie de la capacité de la Confédération de rendre compte de ses activités et de la possibilité de vérifier les activités de l'administration ayant une importance au regard du droit international public</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les efforts entrepris pour assurer une gestion électronique fiable des dossiers au sein de l'administration fédérale sont intensifiés dans le cadre des projets du GCSI - Les directives relatives à la gestion des dossiers dans l'administration fédérale sont appliquées - Les travaux portant sur la stratégie et la procédure pratique d'archivage électronique et d'utilisation on-line des archives sont poursuivis |

| | |
|---|--|
| <p><u>Objectif 26</u> Egalité entre le personnel employé dans le secteur privé et celui de la Confédération et élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le projet de message du Conseil fédéral sur la révision de la loi sur l'égalité en ce qui concerne l'égalité entre les employés du secteur privé et le personnel de la Confédération (suspicion de discrimination, art. 13, al. 3, LEg) est élaboré en collaboration avec le DFJP et le DFF - Les observations du comité CEDAW concernant la mise en œuvre par la Suisse de la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont diffusées |
| <p><u>Objectif 27</u> Approche intégrée de l'égalité (gender mainstreaming)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les propositions faites par le groupe de travail interdépartemental "Suivi de la 4^e Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes (Pékin)" à la Conférence des secrétaires généraux sont mises en œuvre au niveau du département (information, sensibilisation, formation continue, controlling et évaluation) |
| <p><u>Objectif 28</u> Lutte contre la violence</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le Service de lutte contre la violence à l'égard des femmes est consolidé. La réponse à donner à la motion de la Commission spéciale 00.016 CN concernant les mesures à prendre pour intensifier la lutte contre la violence est déterminée, compte tenu des travaux en cours |

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2003

Département de justice et police

| Objectifs pour 2003 | Mesures à prendre en 2003 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2003</small> |
|--|---|
| <p><u>Objectif 1</u> Poursuite des travaux relatifs à la réforme de la justice</p> | <ul style="list-style-type: none">– La consultation relative à l'unification de la procédure civile est ouverte*– Le Conseil fédéral prend acte des résultats de la consultation concernant un code de procédure pénale suisse– Une infrastructure provisoire du Tribunal pénal fédéral est mise en place au 31.12.2003 à Bellinzone– Les travaux de construction du bâtiment définitif de Bellinzone, destiné à abriter le Tribunal pénal fédéral, et de celui de Saint-Gall, qui abritera le Tribunal administratif fédéral, sont poursuivis |
| <p><u>Objectif 2</u> Concrétisation avancée de la politique d'intégration. Élargissement du fondement institutionnel de l'exécution en matière d'asile et de la coopération internationale</p> | <ul style="list-style-type: none">– La révision partielle de l'ordonnance sur l'intégration est adoptée– Les priorités du programme 2004 à 2006 de promotion de l'intégration sont fixées– Les mesures d'amélioration en matière d'exécution des retours sont décidées et mises en oeuvre– Le message concernant l'adhésion au Centre international pour l'élaboration d'une politique migratoire (International Centre for Migration Policy Development – ICMPD) est adopté par le Conseil fédéral* |

| | |
|---|--|
| <p><u>Objectif 3</u> Élargissement des moyens de coopération internationale en matière de justice et police</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les négociations concernant Schengen / Dublin sont terminées et les travaux de mise en oeuvre commencés – Le message concernant le traité de collaboration avec Europol est adopté par le Conseil fédéral* – Le message concernant le deuxième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale est adopté par le Conseil fédéral* – Le message concernant l'accord bilatéral entre la Suisse et la France visant à compléter la Convention européenne d'extradition du 13 décembre 1957 et à faciliter son application est adopté par le Conseil fédéral – Le Conseil fédéral prend acte des stratégies en matière de collaboration policière bilatérale (stratégie de coopération) et du concept relatif aux agents policiers de liaison |
| <p><u>Objectif 4</u> Élargissement des fondements de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption est adopté par le Conseil fédéral* – La consultation concernant la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée transnationale et les protocoles additionnels contre la traite et le trafic d'êtres humains est ouverte* |
| <p><u>Objectif 5</u> Adaptation des structures organisationnelles de la sécurité intérieure en fonction des circonstances</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet efficacité, le premier bâtiment auxiliaire est en service et la planification de deux autres est terminée – La mise au concours du nouveau bâtiment est terminée – L'Office central de coordination contre la traite et le trafic d'êtres humains est entré en activité |

| | |
|---|--|
| <p><u>Objectif 6</u></p> <p>Concrétisation et amélioration de la collaboration avec les cantons aux points de convergence du domaine de la sûreté</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le Conseil fédéral prend acte du rapport final USIS* – La consultation en vue de la création d'une base légale pour le traitement des données policières (index national de police) est ouverte – Le comité PSS est entré en activité, il s'est constitué et a commencé ses travaux. Le portefeuille national "Traitement des informations policières" est établi, les priorités ont été fixées et le Conseil fédéral en a pris acte – Le message concernant la loi fédérale instituant des mesures de lutte contre le racisme et le hooliganisme est adopté par le Conseil fédéral* – Le besoin de réviser la LMSI est examiné, dans l'optique notamment des menaces extrémistes et terroristes. Le Conseil fédéral prend acte des résultats de cet examen et une consultation est ouverte si nécessaire* – Le rapport en réponse au postulat 02.3059 (Groupe démocrate-chrétien. Rapport sur l'extrémisme. Actualisation) est adopté par le Conseil fédéral* – Les tâches fédérales de protection et de renseignement lors des grandes manifestations internationales (Forum de Davos, G8 Evian, SMSI Genève, etc.), sont définies. Leur accomplissement est coordonné au sein des services fédéraux concernés, en collaboration avec les cantons et l'étranger* – Le message concernant la modification de la loi sur les armes est adopté par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 7</u></p> <p>Optimisation des bases de droit pénal</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La consultation concernant la révision partielle du Code pénal (violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires) est terminée |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> – La consultation relative à la révision partielle du Code pénal (traite des femmes) est ouverte – Le rapport (en réponse au postulat de la Commission de politique extérieure du Conseil national, 00.3004) concernant la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de l'environnement par le droit pénal est adopté par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 8</u> Gouvernance entrepreneuriale: concrétisation de mesures destinées à promouvoir la crédibilité de l'économie</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les travaux de révision du droit comptable sont commencés conformément aux décisions du Conseil fédéral – Il est pris acte du rapport final du groupe d'experts "Gouvernance entrepreneuriale" et les mesures consécutives sont arrêtées – Les travaux préparatoires visant l'introduction d'une obligation légale de transparence en matière de salaires des cadres sont terminés |
| <p><u>Objectif 9</u> Appréciation de la surveillance des assurances et élaboration de propositions en vue d'une réorganisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la révision totale des lois sur la surveillance des assurances et sur le contrat d'assurance est adopté par le Conseil fédéral – La task force destinée à réorienter la surveillance des assurances est opérationnelle |
| <p><u>Objectif 10</u> Optimisation continue du cadre juridico-économique</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La consultation en vue de l'introduction d'un plan social obligatoire est ouverte – La consultation afférente à la révision totale de la loi sur les loteries est terminée – Il est pris acte des résultats de la consultation concernant le droit en matière de responsabilité civile – Le message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger est adopté par le Conseil fédéral* |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> – La consultation concernant une modification de dispositions du Code civil sur le droit réel immobilier et le registre foncier est ouverte* – Il est pris acte du rapport final sur le système électronique d'information immobilière |
| <p><u>Objectif 11</u> Amélioration des rapports qui lient la population aux autorités</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la loi sur la transparence est adopté par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 12</u> Révision du droit tutélaire. Aménagement approprié de la protection et de l'autodétermination</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La consultation afférente à la révision totale du droit tutélaire est ouverte – La consultation relative à une loi fédérale sur la procédure régissant la protection des adultes et de l'enfant est ouverte |
| <p><u>Objectif 13</u> Examen et concrétisation du développement et de l'introduction d'une identité officielle numérique</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le concept, l'avant-projet et le rapport explicatif concernant l'introduction d'une carte d'identité électronique sont disponibles |

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2003

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

| Objectifs pour 2003 | Mesures à prendre en 2003 |
|--|--|
| <p><u>Objectif 1</u> Achèvement de la planification des réformes Armée XXI, Protection de la population et DDPS XXI</p> | <ul style="list-style-type: none">- La révision partielle de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) et celle de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile sont en vigueur- Le concept des structures d'Armée XXI, de la Protection de la population et de DDPS XXI est prêt pour sa mise en œuvre dès le 1.1.2004* |
| <p><u>Objectif 2</u> Orientation de l'information et de la communication en fonction des besoins du public, des autorités et du DDPS</p> | <ul style="list-style-type: none">- Les informations (externes) et les communications (internes) sur la réalisation des projets de réforme du DDPS sont coordonnées à l'échelon du département- Les informations sur des thèmes politiquement importants ne sont fournies qu'à l'échelon du département |
| <p><u>Objectif 3</u> Adaptation de la gestion des ressources en matière de personnel, de finances et d'informatique aux besoins des projets de réforme du DDPS</p> | <ul style="list-style-type: none">- La planification des ressources en matière de personnel, de finances et d'informatique est établie sur la base des instructions du Conseil fédéral et du chef DDPS- Le controlling des ressources des domaines du département est concentré dans les domaines spécifiques du SG DDPS et consolidé à l'échelon du DDPS |

| | |
|---|---|
| <p><u>Objectif 4</u> Orientation de la gestion du personnel, sur le plan des objectifs et des conséquences, aux projets de réforme du DDPS</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le développement systématique du personnel et l'information, de même qu'un controlling professionnel du personnel, permettent de soutenir durablement les processus de changement – Une procédure de sélection et de nomination fondée sur les principes du "Management Development" du DDPS garantit la relève des cadres, tant du point de vue qualitatif que quantitatif – Les procédures de reconversion et de réduction de personnel s'effectuent selon les principes de la migration du personnel |
| <p><u>Objectif 5</u> Respect des engagements du DDPS en tant que propriétaire des sociétés anonymes de la RUAG appartenant à la Confédération et en tant que copropriétaire de skyguide</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La stratégie de propriétaire de l'entreprise RUAG est mise au point selon les instructions du Conseil fédéral – La stratégie de propriétaire de l'entreprise skyguide est mise au point selon les instructions du Conseil fédéral |
| <p><u>Objectif 6</u> Achèvement de la concrétisation sur le terrain d'Armée XXI selon le plan sectoriel militaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les processus de la gestion des immeubles du DDPS sont contrôlés et appliqués selon le plan sectoriel militaire – Le concept relatif à l'atténuation des conséquences sur le plan régional d'Armée XXI et DDPS XXI est mis au point |
| <p><u>Objectif 7</u> Introduction des instruments permettant d'exercer les fonctions d'un organe compétent pour émettre des directives à l'égard des domaines départementaux du DDPS en ce qui concerne la politique de sécurité</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les conditions générales de la concrétisation de la politique de sécurité sont fixées dans un document relatif au développement à moyen terme des forces armées |

| | |
|---|--|
| <p><u>Objectif 8</u></p> <p>Mise à profit par le DDPS de la coopération avec d'autres États et des organisations internationales pour contribuer au maintien de la stabilité internationale, en particulier en Europe</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les trois centres de Genève apportent à la politique de sécurité, en association avec la Suisse, une contribution appréciée sur le plan international – La Swisscoy, dont les membres sont armés et dont le personnel et le matériel ont été renforcés, soutient la KFOR – Le message concernant l'arrêté fédéral sur la participation de la Suisse à la KFOR est adopté par le Conseil fédéral* – Les missions d'experts des observateurs militaires effectuées en faveur de l'ONU et de l'OSCE, ainsi que la mission de la NNSC en Corée, se poursuivent avec une ampleur pratiquement inchangée – Les projets de soutien prévus pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Macédoine se poursuivent dans le même cadre et avec la même ampleur qu'actuellement – Les projets de soutien militaire prévus pour les États baltes et pour les Balkans se poursuivent dans le cadre du CPEA et du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est – Le rapport sur le financement des instituts de promotion de la paix (en réponse au po. 00.3353) est adopté par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 9</u></p> <p>Aptitude et disponibilité de l'armée, même pendant sa réforme, à remplir, en fonction du degré de menace, les missions que lui attribue la Constitution fédérale, le rapport sur la politique de sécurité de la Suisse (RAPOLSEC 2000) et le plan directeur dans le cadre de la disponibilité différenciée</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les conditions nécessaires à un début réussi au 1.1.2004 d'A XXI sont réalisées – Les structures de commandement d'A 95 sont transférées dans D XXI* – L'armée dispose en nombre suffisant de militaires de métier et de militaires contractuels pour remplir les missions que la loi lui attribue – La planification de la procédure de liquidation appliquée dans les domaines du matériel et de l'infrastructure est adaptée aux besoins d'A XXI |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> – Un document "développement à moyen terme des forces armées" est mis au point pour la législature 2004–2007 – La disponibilité de l'armée pour des engagements subsidiaires est assurée* – La phase conceptuelle de l'établissement d'un réseau de compétences B et d'un centre de compétences ABC est terminée |
| <p><u>Objectif 10</u> Capacité de la protection de la population , même pendant sa réforme, à remplir les missions que lui attribuent la Constitution fédérale, le RAPOLSEC 2000 et le plan directeur</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le domaine départemental de la protection de la population est conçu quant à sa structure et prêt à entrer en activité le 1.1.2004* – Les mesures à prendre pour la mise sur pied de la protection de la population sont définies et sa mise en œuvre est lancée dans les cantons |
| <p><u>Objectif 11</u> Réalisation de la phase I du concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les parties déjà mises en œuvre de la conception des installations sportives sont évaluées et la nécessité d'un troisième message concernant le financement des installations sportives d'importance nationale (CISIN 3) est examinée* – La première série de mesures concernant la promotion générale de la gymnastique et du sport en Suisse est mise en œuvre – L'accord sur les prestations et le budget global convenu avec Swiss Olympic sont mis en œuvre – La conception de la recherche dans le domaine des sciences du sport (y compris l'observatoire) est mise au point |

| | |
|---|--|
| <p><u>Objectif 12</u> Aptitude du domaine départemental Acquisition et Technologie à appliquer la nouvelle politique d'armement et d'acquisition fondée sur le RAPOLSEC 2000 et sur le plan directeur de l'armée</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le domaine départemental Acquisition et Technologie est conçu, quant à sa structure, et prêt à commencer ses activités dès le 1.1.2004 - L'organisation et la direction du réseau S+T au sein du DDPS sont mises au point |
| <p><u>Objectif 13</u> Contribution significative de la nouvelle politique de gestion du matériel du DDPS à la réduction du capital d'exploitation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le concept d'exploitation du matériel est mis en œuvre à l'échelon du DDPS |
| <p><u>Objectif 14</u> Révision de l'indemnisation de la mensuration officielle</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Le message est adopté par le Conseil fédéral* |

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2003

Département des finances

| Objectifs pour 2003 | Mesures à prendre en 2003 <small>* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2003</small> |
|---|--|
| <u>Objectif 1</u> Autorité intégrée de surveillance des marchés financiers | <ul style="list-style-type: none">– Présentation du rapport des experts accompagné des dispositions d'harmonisation ainsi que des modifications des lois spéciales– Fixation de la marche à suivre par le Conseil fédéral; feu vert à la suite des travaux* |
| <u>Objectif 2</u> Révision de la loi fédérale sur les fonds de placement | <ul style="list-style-type: none">– Adoption du message par le Conseil fédéral* |
| <u>Objectif 3</u> Projet de nouveau modèle comptable de la Confédération | <ul style="list-style-type: none">– Adoption du message concernant la révision de la loi sur les finances de la Confédération par le Conseil fédéral* |
| <u>Objectif 4</u> Programme d'allègement | <ul style="list-style-type: none">– Achèvement de la procédure de consultation réalisée par voie de conférence; mise au net du programme d'allègement des finances fédérales par le Conseil fédéral* |
| <u>Objectif 5</u> Loi sur l'aide monétaire | <ul style="list-style-type: none">– Adoption du message par le Conseil fédéral* |
| <u>Objectif 6</u> Application de la loi sur le blanchiment d'argent | <ul style="list-style-type: none">– Concrétisation du champ d'application– Adoption par le Conseil fédéral de la révision totale de l'ordonnance concernant les obligations de diligence |

| | |
|---|---|
| <p><u>Objectif 7</u> Fonds en déshérence</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Présentation du rapport et du projet de loi de la commission d'experts |
| <p><u>Objectif 8</u> PUBLICA</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Entrée en vigueur de la migration le 1.6.2003 – Achèvement de la dissolution de la Caisse fédérale d'assurance en tant qu'office fédéral et de l'intégration de l'administration de la fortune |
| <p><u>Objectif 9</u> Réforme II de l'imposition des sociétés</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Adoption du message par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 10</u> Période de calcul des impôts directs sur les personnes physiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Adoption du message par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 11</u> Loi régissant l'impôt sur la bière</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Adoption du message par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 12</u> Accords bilatéraux</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Ratification de l'accord entre la Suisse et l'UE sur la lutte contre la fraude* – En fonction de l'état des discussions à fin 2002, achèvement des négociations dans les domaines des services financiers et de la fiscalité de l'épargne* |
| <p><u>Objectif 13</u> Révision de la loi sur les douanes</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Adoption du message par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 14</u> Réforme fiscale écologique</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Adoption du rapport de situation par le Conseil fédéral* |

| | |
|---|--|
| <p><u>Objectif 15</u> Répartition de la richesse en Suisse</p> | <p>– Adoption du rapport par le Conseil fédéral, en réponse au postulat Fehr Jacqueline 01.3246*</p> |
| <p><u>Objectif 16</u> Imposition des options de collaborateurs</p> | <p>– Adoption du message par le Conseil fédéral*</p> |
| <p><u>Objectif 17</u> Participation de la Suisse à l'augmentation de capital des institutions financières internationales</p> | <p>– Adoption du message par le Conseil fédéral*</p> |

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2003

Département de l'économie

| Objectifs pour 2003 | Mesures à prendre en 2003 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2003 |
|---|--|
| <u>Objectif 1</u> Concrétisation de la politique européenne du Conseil fédéral | <ul style="list-style-type: none">- Les premières expériences de mise en oeuvre des sept accords Suisse – UE de 1999 (Bilatérales I) sont évaluées- L'adaptation des accords Suisse – UE en vue de l'élargissement de l'UE est préparée- Les nouvelles négociations bilatérales Suisse – UE (Bilatérales II) sont conclues* |
| <u>Objectif 2</u> Amélioration de l'accès aux marchés étrangers | <ul style="list-style-type: none">- Le message concernant la révision de la loi fédérale sur la garantie contre les risques à l'exportation est approuvé par le Conseil fédéral*- Le message concernant la ratification d'un accord préférentiel avec les pays du bassin méditerranéen est approuvé par le Conseil fédéral*- Les messages concernant la ratification d'accords de libre échange avec le Canada et le Chili sont approuvés*- Le message concernant la poursuite du financement de l'OSEC est approuvé par le Conseil fédéral*- Le message concernant le protocole additionnel à la Convention internationale du 18 mai 1973 pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers est approuvé par le Conseil fédéral*- Le dispositif d'aide aux exportations est évalué |

| | |
|---|---|
| <p><u>Objectif 3</u> Mise en place du nouveau paysage suisse de la formation, de la recherche et de la technologie</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant un projet d'article constitutionnel sur les Hautes écoles est approuvé par le Conseil fédéral* – Sur la base du rapport sur les moyens de familiariser les milieux qui n'ont pas accès aux circuits de formation traditionnels avec les nouvelles technologies, le Conseil fédéral a étudié les actions nécessaires* |
| <p><u>Objectif 4</u> Mise en œuvre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les ordonnances d'application de la loi sur la formation professionnelle sont approuvées par le Conseil fédéral – Le concept de mise en oeuvre de la nouvelle loi est approuvé par la direction de l'office – Le rapport sur les possibilités d'une formation continue axée sur la demande (en réponse au postulat CSEC-CN 00.3605) est approuvé par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 5</u> Optimisation du système des Hautes écoles spécialisées</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la révision de la loi sur les HES est approuvé par le Conseil fédéral* – Les autorisations des Hautes écoles spécialisées sont renouvelées sur la base du rapport de la Commission des HES du 17 juin 2002 et des conditions fixées par le Conseil fédéral – Le mandat et la composition de la Commission fédérale des HES 2004 sont approuvés – Le rapport sur la revalorisation du statut des personnels soignants (en réponse au postulat CSSE-CE 02.3211) est approuvé par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 6</u> Mise en oeuvre du rapport "Politique de l'innovation"</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le rapport "Politique de l'innovation" est publié – Ses mesures les plus importantes sont intégrées au rapport du groupe de travail inter-départemental "Politique de la croissance" |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - La nouvelle organisation de la CTI est opérationnelle (conduite, pool d'experts, controlling, système de détections des potentiels d'innovation, lancement de nouveaux points forts thématiques, etc.) |
| <p><u>Objectif 7</u> Renforcement de la compétitivité de l'économie suisse</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les décisions sur les mesures proposées dans le rapport du groupe de travail interdépartemental "IDA-Wachstum" sont prises - Le message concernant la révision de la loi sur les sociétés de capital-risque est approuvé par le Conseil fédéral* - La nouvelle loi sur les cartels est mise en œuvre - Le projet de révision de la loi fédérale sur le marché intérieur est soumise en consultation - La mise en œuvre de la LACI révisée a débuté le 1.7.2003 - La révision partielle des ordonnances 1 et 2 de la loi sur le travail est approuvée - Le projet de réorientation de la politique régionale est soumis en consultation* |
| <p><u>Objectif 8</u> Renforcement de la compétitivité de l'agriculture suisse, compte tenu de la compatibilité sociale et écologique</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux de mise en œuvre de la politique agricole 2007 sont achevés - Le 4^{ème} Rapport sur l'agriculture, qui doit vérifier par un monitoring approprié la compétitivité de l'agriculture suisse ainsi que de la compatibilité sociale et écologique de la politique agricole, est publié - Les prescriptions et les charges imposées aux entreprises de production et de transformation ont fait l'objet de contrôles communs plus fréquents par les autorités concernées |

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2003

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

| Objectifs pour 2003 | Mesures à prendre en 2003 |
|--|--|
| <p><u>Objectif 1</u> Poursuite et mise en œuvre d'une politique multilatérale de développement durable</p> | <ul style="list-style-type: none">- Le message concernant la ratification du Protocole de Göteborg est adopté par le Conseil fédéral*- Le message concernant la ratification de la Convention d'Aarhus est adopté par le Conseil fédéral*- Le protocole sur la responsabilité civile de la CEE-ONU est signé par la Suisse |
| <p><u>Objectif 2</u> Développement de la politique environnementale nationale</p> | <ul style="list-style-type: none">- Le message concernant la modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage est adopté par le Conseil fédéral*- Le rapport d'étude sur les filtres à particules pour véhicules utilitaires lourds (en réponse au postulat Stump 99.3166) est adopté par le Conseil fédéral*- La modification de l'ordonnance sur les substances RS 814.013 concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone et les substances stables dans l'air (mise en œuvre du Protocole de Montréal et du Protocole de Kyoto) est arrêtée par le Conseil fédéral- La modification de l'ordonnance sur les substances RS 814.013 concernant l'exportation de boues d'épuration est arrêtée par le Conseil fédéral |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Un rapport de synthèse sur le programme forestier suisse (PFS) est rédigé et les premiers travaux d'élaboration d'un message relatif à la révision de la loi sur les forêts sont achevés |
| <p><u>Objectif 3</u> Développement durable et trafic d'agglomération</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Les bases de décision pour la mise en œuvre de la politique des agglomérations (trafic d'agglomération, projet d'agglomération et projets-modèles) sont disponibles - Les principes d'une politique fédérale cohérente en matière d'espace rural sont définis - Le projet de stratégie portant sur la mobilité de loisirs est élaboré - Le projet de révision du plan sectoriel des surfaces d'assolement est disponible pour la consultation - La procédure en matière de construction en dehors de la zone à bâtir est définie - Les principes de mise en œuvre des actions 13 et 22 de la Stratégie pour le développement durable sont définis |
| <p><u>Objectif 4</u> Poursuite de la réalisation des projets ferroviaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> - La consultation pour le projet "Réforme des chemins de fer 2" est effectuée* - La consultation sur la loi fédérale relative à la 2^e étape de Rail 2000 est ouverte* - Le message sur la libération des fonds bloqués de la deuxième phase de la NLFA est adopté par le Conseil fédéral* - Le message sur les raccordements de la Suisse orientale et occidentale aux lignes à grande vitesse (LGV) est adopté par le Conseil fédéral* - La partie conceptuelle du plan sectoriel du rail est remaniée en fonction de la consultation et approuvée par le Conseil fédéral* |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> – Le message sur la planification de la NLFA 2 est adopté par le Conseil fédéral* – Le message relatif à une nouvelle loi sur les installations de transport à câbles est adopté par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 5</u> Intégration de l'aviation civile dans une politique globale coordonnée des transports et dans la politique de l'organisation du territoire</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La deuxième série de fiches par installations aéronautiques (aéroport de Zurich, autres aéroports régionaux et aérodromes militaires avec utilisation civile) du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) est approuvée par le Conseil fédéral* – Le nouveau règlement d'exploitation de l'aéroport de Zurich est approuvé – L'Acquis communautaire est complété au fur et à mesure des décisions de droit aéronautique prises par le Comité mixte |
| <p><u>Objectif 6</u> Infrastructure routière performante</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Les travaux d'aménagement d'aires de stationnement situées à l'extérieur de l'autoroute se poursuivent – La partie conceptuelle du projet "Plan sectoriel des routes" est adoptée par le Conseil fédéral – Le message relatif à la ratification de l'accord entre l'Allemagne et la Suisse concernant la construction d'un pont autoroutier sur le Rhin entre Rheinfelden (Bade-Wurtemberg) et Rheinfelden (Argovie) est adopté par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 7</u> Amélioration de la sécurité routière</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le taux limite d'alcoolémie est abaissé à 0,5 pour mille – Le projet, les objectifs et la stratégie relatifs à une nouvelle politique de sécurité routière (VESIPO) sont élaborés – La gestion du trafic des poids lourds affectés au transport de marchandises se poursuit en tenant compte des impératifs de la sécurité |

| | |
|---|--|
| <p><u>Objectif 8</u> Poursuite de la mise en œuvre d'une politique énergétique adaptée au marché et aux impératifs écologiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> – En fonction des résultats des consultations en cours, de nouvelles propositions pour l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz sont élaborées – La procédure d'examen concernant la démonstration de l'évacuation des déchets hautement radioactifs est lancée – Le projet relatif à la suite des travaux relatifs aux déchets faiblement et moyennement radioactifs est disponible – La consultation relative à la loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire est effectuée – Le rapport sur la sécurité des installations nucléaires (en réponse au postulat Teuscher 01.3588) est adopté par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 9</u> Garantie de la concurrence dans le secteur des télécommunications et mise en œuvre de la stratégie pour la société de l'information</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le message concernant la révision de la loi sur les télécommunications est adopté par le Conseil fédéral* – Le Conseil fédéral prend acte des conclusions du 5^e rapport du Groupe de coordination interdépartemental Société de l'information concernant l'avancement des travaux et décide des mesures supplémentaires* |
| <p><u>Objectif 10</u> Réorganisation du contrôle de la sécurité technique</p> | <ul style="list-style-type: none"> – Le message relatif à la loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique (Agence suisse de sécurité) est adopté par le Conseil fédéral* |
| <p><u>Objectif 11</u> Sécurité et dangers naturels</p> | <ul style="list-style-type: none"> – La stratégie Sécurité et dangers naturels est élaborée |

Les Objectifs 2003 du Conseil fédéral: vue d'ensemble

- Objectif 03-1 Amélioration des possibilités de participation aux décisions internationales: Conclusion des nouvelles négociations bilatérales avec l'UE (Bilatérales II) – Mise en œuvre de la politique onusienne suisse
- Objectif 03-2 Renforcement de la coopération au développement: Continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement pour les années 2004 à 2007
- Objectif 03-3 Amélioration de l'accès aux marchés étrangers: Consultation sur la révision de la loi sur la garantie contre les risques à l'exportation
- Objectif 03-4 Développement et mise en œuvre d'une politique multilatérale de la durabilité: Mise en œuvre du plan d'action Johannesburg – Participation au "World Summit on Information Society" – Ratification du Protocole de Göteborg – Ratification de la Convention d'Aarhus
- Objectif 03-5 Coopération internationale en matière de lutte contre le crime organisé, le terrorisme et les violations graves des droits de l'homme: Deuxième protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale – Consultation sur l'adhésion à la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée et aux protocoles additionnels contre la traite et le trafic illicite d'êtres humains – Consultation sur l'adhésion à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption – Accord entre la Suisse et Europol
- Objectif 03-6 Mise en œuvre de la nouvelle politique de sécurité "la sécurité par la coopération": Mise en œuvre des projets "Armée XXI" et "Protection de la population XXI" – Participation de la Suisse à la KFOR
- Objectif 03-7 Renforcement de la Suisse en tant que pôle de formation et de recherche: Nouvel article constitutionnel sur les hautes écoles – Modification de la loi sur les hautes écoles spécialisées – Consultation sur la loi fédérale relative à la recherche sur les êtres humains – Loi fédérale relative à la recherche sur les embryons surnuméraires et sur les cellules souches embryonnaires
- Objectif 03-8 Renforcement de la compétitivité de l'économie suisse: Révision de la loi sur les télécommunications – Révision de la loi sur les douanes – Révision de la loi fédérale sur les sociétés de capital-risque – Révision de la loi sur l'information des consommatrices et des consommateurs
- Objectif 03-9 Modernisation des conditions générales du droit des affaires: Poursuite des travaux concernant l'autorité intégrée de surveillance des marchés

- financiers – Révision de la loi fédérale sur les fonds de placement – Consultation relative à la modification du droit du registre foncier et des droits réels immobiliers
- Objectif 03-10 Mise en œuvre des lignes directrices des finances fédérales: Réforme de la fiscalité des entreprises II – Préparation d'un train de mesures de restriction et de consolidation - Révision totale de la loi fédérale sur les finances de la Confédération – Rapport de situation concernant la réforme fiscale écologique et l'instauration d'une taxe sur le CO₂
- Objectif 03-11 Politique environnementale durable: Loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique – Révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage – Ratification du Protocole sur l'eau et la santé
- Objectif 03-12 Politique des transports durable: Raccordement de la Suisse orientale et de la Suisse occidentale au réseau européen à grande vitesse – Consultation sur la 2^e étape de Rail 2000 – Consultation sur la 2^e réforme des chemins de fer – Libération des fonds bloqués pour la 2^e phase de la NLFA – Crédit d'études pour l'optimisation du tracé de la NLFA dans le canton d'Uri et le réexamen des tronçons différés – Conception du nouveau plan sectoriel "rail/ transports publics" – Fiches par installation du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique
- Objectif 03-13 Mise en œuvre de la stratégie pour la société de l'information: Mesures visant à éviter la fracture numérique de la société – "Le contenu numérique comme tâche transversale" – Guichet virtuel – Création d'identificateurs personnels – Consultation sur l'harmonisation des registres officiels
- Objectif 03-14 Renforcement de la capacité d'action de l'Etat: Consultation relative à l'avant-projet de code de procédure civile – Loi sur la transparence de l'administration
- Objectif 03-15 Poursuite de la politique de la santé: Décision de principe sur la 3^e révision partielle de l'assurance-maladie – Plate-forme sur la politique nationale suisse de la santé – Loi fédérale sur les professions médicales universitaires – Envoi en consultation de l'avant-projet de loi sur les professions de la psychologie
- Objectif 03-16 Recherche d'un équilibre social: Renforcement de la surveillance et de la haute surveillance exercée sur la prévoyance professionnelle
- Objectif 03-17 Recherche d'un équilibre régional: Envoi en consultation d'un avant-projet de réorientation de la politique régionale
- Objectif 03-18 Assurer la cohésion sociale et nationale: Loi sur les langues – Loi sur l'encouragement de la culture – Pro Helvetia 2004–2007 – Suite de la réalisation du Concept des installations sportives d'importance nationale (CISIN)

- Objectif 03-19 Améliorer la coopération internationale: Adhésion de la Suisse au Centre international pour le développement de politiques migratoires (CIDPM)
- Objectif 03-20 Maintien de la sûreté intérieure: Loi fédérale sur les mesures contre le racisme et le hooliganisme – Envoi en consultation de la modification de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure – Rapport USIS final – Révision de la loi sur les armes – Tâches particulières incombant à la Confédération en cas d’événement d’importance internationale

Les Objectifs 2003 du Conseil fédéral

Objets parlementaires planifiés pour 2003

(classés par ordre de priorité et par points essentiels)

1 La Suisse, partenaire sur la scène internationale – les chances d'une Suisse ouverte et visionnaire

| 1.1 Relations internationales | 1 ^{er} semestre 2003 | 2 ^e semestre 2003 |
|---|----------------------------------|---------------------------------|
| Message concernant le Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé | | X |
| Message concernant la Convention pour l'interdiction ou la restriction de l'utilisation de certaines armes classiques | X | |
| Message concernant la ratification de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé | | X |
| Message concernant la ratification de la Charte européenne de l'autonomie locale | | X |
| Message concernant la ratification d'un traité avec l'Italie sur l'enclave de Campione (réglementation des relations entre la commune de Campione et la Suisse en général, notamment l'intégration de cette commune dans le territoire douanier suisse) | | X |
| Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (crédit de programme sud 2004 à 2007) | X | |
| Message concernant l'adhésion de la Suisse à l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA) | X | |
| Rapport sur le fédéralisme (en exécution du Po. Pfisterer Thomas 01.3160. Rapport sur le fédéralisme. Options en matière de politique européenne) | | X |
| Message concernant la révision de la loi fédérale sur la garantie contre les risques à l'exportation | | X |
| Message concernant l'arrêté fédéral sur la poursuite du financement de l'OSEC | X | |

| 1.1 Relations internationales | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e semestre</u> 2003 |
|---|--|---------------------------------------|
| Message concernant la ratification du Protocole de modification de la Convention internationale du 18 mai 1973 pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto) | | X |
| Message concernant la ratification du Protocole du 30 novembre 1999 relatif à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, concernant la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de la formation de l'ozone au sol (Protocole de Göteborg) | | X |
| Message concernant la ratification de la Convention d'Aarhus et la modification de la loi sur la protection de l'environnement | | X |
| Message concernant la ratification du Protocole de transit relatif au Traité sur la Charte de l'énergie | X | |
| Message concernant la ratification d'un accord préférentiel avec les pays du bassin méditerranéen | | X |
| Message concernant la ratification de l'accord de libre-échange avec le Canada | | X |
| Message concernant la ratification de l'accord de libre-échange avec le Chili | | X |
| Message concernant la participation de la Suisse à l'augmentation du capital des institutions financières internationales | | X |

| 1.2 Sécurité | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e semestre</u> 2003 |
|--|--|---------------------------------------|
| Message concernant l'arrêté fédéral sur la participation de la Suisse à la Kosovo Force (KFOR) | X | |
| Rapport sur le financement d'instituts de promotion de la paix (en exécution du Po. Oehrli Fritz Abraham 00.3353. Financement d'instituts de promotion de la paix) | X | |
| Message concernant le Deuxième protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale | X | |
| Message concernant la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption | | X |
| Message concernant un accord de coopération avec EUROPOL | X | |

2 La Suisse, pôle économique et intellectuel – améliorer les chances des générations futures

| 2.1 Recherche et formation | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e semestre</u> 2003 |
|---|--|---------------------------------------|
| Message concernant un article constitutionnel sur les grandes écoles | | X |
| Message concernant la modification de la loi sur les hautes écoles spécialisées | | X |
| Rapport sur l'analphabétisme fonctionnel (en réponse au Po. Widmer Hans 00.3466 Analphabétisme fonctionnel. Rapport) | X | |
| Rapport sur l'opportunité d'une formation continue axée sur la demande (en réponse au Po. CSEC-N 00.3605 Formation continue axée sur la demande) | X | |
| Rapport sur la revalorisation du statut des personnels soignants (en réponse au Po. CSSS-E 02.3211 Revalorisation du statut des personnels soignants) | | X |
| Rapport du groupe de travail interdépartemental emploi-formation-main d'œuvre étrangère sur l'inclusion de la formation continue dans le droit du travail (en réponse au Po. Rechsteiner Paul 96.3094 Droit du travail. Formation continue) | X | |

| 2.2 Economie et compétitivité | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e semestre</u> 2003 |
|--|--|---------------------------------------|
| Message concernant la révision de la loi sur les télécommunications | | X |
| Message concernant la ratification du traité international de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture sur les ressources phytogénétiques | | X |
| Message concernant la révision de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs | | X |
| Message concernant la révision de la loi fédérale sur les sociétés de capital-risque | | X |
| Message concernant la modification de la loi fédérale sur les fonds de placement | | X |
| Message concernant les bases légales de la coopération monétaire internationale | X | |
| Message concernant l'initiative populaire "Services postaux pour tous" | X | |

| 2.2 Economie et compétitivité | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e semestre</u> 2003 |
|---|--|---------------------------------------|
| Message concernant la loi sur les douanes | X | |
| Message concernant la révision de l'arrêté fédéral concernant les indemnités fédérales dans le domaine de la mensuration officielle | | X |

| 2.3 Politique budgétaire et finances fédérales | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e semestre</u> 2003 |
|--|--|---------------------------------------|
| Message concernant la réforme de l'imposition des entreprises II | | X |
| Message concernant la loi régissant l'impôt sur la bière | | X |
| Message concernant la loi sur les finances de la Confédération | | X |
| Message concernant la période de calcul des impôts directs sur les personnes physiques | | X |
| Message sur l'imposition des stock-options | | X |
| Rapport sur la répartition de la richesse en Suisse (en réponse au Po. Fehr Jacqueline 01.3246 Répartition de la richesse en Suisse) | | X |
| Rapport sur la suite des travaux concernant la réforme fiscale écologique et l'instauration d'une taxe sur le CO ₂ | | X |

| 2.4 Environnement et infrastructure | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e semestre</u> 2003 |
|---|--|---------------------------------------|
| Rapport donnant suite au postulat 00.3004 CPE-CN Ratification de la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal | X | |
| Message concernant la loi fédérale sur le contrôle de la sécurité technique | | X |
| Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (parcs naturels et parcs paysage d'importance nationale) | | X |
| Message concernant la libération des fonds bloqués pour la 2 ^e phase de la NLFA | | X |
| Message relatif au raccordement de la Suisse orientale et de la Suisse occidentale au réseau européen à haute performance | | X |

| 2.4 Environnement et infrastructure | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e semestre</u> 2003 |
|---|--|---------------------------------------|
| Message concernant un crédit d'études pour l'optimisation du tracé de la NLFA dans le canton d'Uri (variante montagne longue), le ré-examen des tronçons différés et le financement du maintien des sillons | | X |
| Message concernant la loi sur les installations de transport par câble | | X |
| Message relatif à la ratification d'un accord entre l'Allemagne et la Suisse concernant la construction d'un pont autoroutier sur le Rhin entre Rheinfelden (Bade-Würtemberg) et Rheinfelden (Argovie) | X | |
| Message concernant la ratification du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention la CEE /ONU de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux | | X |
| Rapport relatif à l'examen des filtres à particules destinés aux véhicules utilitaires lourds (donnant suite au postulat Stump Doris 99. 3166 Poids lourds. Filtres à particules) | X | |
| Rapport sur la sécurité des installations nucléaires (donnant suite au postulat Teuscher Franziska 01.3588) | X | |

| 2.5 Société de l'information et médias | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e semestre</u> 2003 |
|---|--|---------------------------------------|
| Aucun | | |

| 2.6 Institutions de l'Etat | <u>1^{er} se</u> 2003 | <u>2^e sem</u> 2003 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Message concernant la loi sur la transparence de l'administration | X | |
| Message relatif à la loi sur les publications officielles | X | |

3 La Suisse, patrie de tous ses habitants – Permettre à toutes les générations de s'identifier à elle

| 3.1 Sécurité sociale; santé publique | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e semestre</u> 2003 |
|--|--|---------------------------------------|
| Message concernant les professions médicales universitaires | | X |
| Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance militaire | | X |
| Rapport sur la transparence des réserves des caisses-maladie (en réponse au postulat 01.3423 de la CSSS du CE Transparence des réserves des caisses-maladie) | X | |
| Rapport sur le contentieux de l'assurance-maladie (en réponse au postulat Zisyadis Josef 01.3260 Contentieux de l'assurance-maladie) | X | |
| Message concernant les subsides fédéraux destinés à réduire le montant des primes individuelles d'assurance-maladie pendant les années 2004 à 2007 | | X |
| Rapport sur une caisse-maladie unique (en réponse au postulat 99.3009 de la CSSS du CN. Mise en oeuvre de l'assurance-maladie et du postulat 01.3722 Robbiani Meinrado Une caisse-maladie unique?) | X | |

| 3.2 Equilibres régionaux | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e sem</u> 2003 |
|---|--|----------------------------------|
| Message concernant la modification de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger | X | |
| Rapport sur la décentralisation (en réponse au postulat Pfisterer Thomas 02.3065 Implantation par la Confédération de centres de service régionaux) | | X |

| 3.3 Société, culture et sport | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>2^e semestre</u> 2003 |
|--|--|---------------------------------------|
| Message concernant la loi sur les langues | | X |
| Message concernant le financement des activités de la fondation Pro Helvetia de 2004 à 2007 | X | |
| Message concernant l'enveloppe financière pour la fondation Bibliomedia suisse (Bibliothèque pour tous) pendant les années 2004 à 2007 | X | |

| 3.3 Société, culture et sport | <u>1^{er} semestre</u> 2003 | <u>mestre</u> 2003 |
|--|--|-----------------------|
| Rapport sur la concrétisation de l'art. 69 Cst. au sujet de l'encouragement de la formation musicale(en réponse aux motions Bangerter Käthi 99.3528 et Danioth Hans 99.3502 Encouragement de la formation musicale et au postulat Suter Marc 98.3473 Création d'une académie fédérale des arts et de la musique) | X | |

| 3.4 Politique migratoire | <u>1^{er} se</u> 2003 | <u>2^e sem</u> 2003 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Message concernant l'adhésion de la Suisse au Centre international pour le développement de politiques migratoires (CIDPM) | X | |
| Rapport du Conseil fédéral sur la ratification de la Convention n° 169 de l'OIT (en réponse à la question ordinaire Gysin Remo 02.1069) | | X |

| 3.5 Sûreté intérieure | <u>1^{er} se</u> 2003 | <u>2^e sem</u> 2003 |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les armes | | X |
| Message concernant la loi fédérale sur les mesures contre le racisme et le hooliganisme | X | |
| Rapport en réponse au postulat 02.3059 du groupe démocrate-chrétien Rapport sur l'extrémisme; actualisation | | X |